

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

18 octobre 2018

Investir en actions cotées en bourse

Investir en actions, c'est miser sur la croissance des bénéficiaires des sociétés cotées et réaliser un placement dont on espère, sur la durée, un rendement intéressant. En quoi consiste l'investissement en actions cotées ? Quels en sont les risques et les possibilités de rendement ?

Qu'est-ce qu'une action cotée ?

Investir en actions revient à acquérir une part du capital d'une entreprise et à disposer de deux grands droits :

- Le droit de voter en assemblée générale : vous disposez d'autant de voix que vous possédez d'actions ayant le droit de vote (dans certaines conditions, les actions nominatives peuvent donner accès à un droit de vote double). Vous pouvez exercer ce droit lors de chaque assemblée.
- Le droit de recevoir chaque année la part du bénéfice distribué par la société (le dividende).

Les sociétés choisissent d'être cotées en bourse pour plusieurs raisons : lever des capitaux pour financer leurs investissements, accroître leur notoriété, assurer une plus grande négociabilité de leurs titres, etc. En investissant en actions cotées, vous financez directement le développement de ces sociétés et indirectement la croissance de l'économie

URL = [<https://www.youtube.com/watch?v=nMnuELByu7k>].

Pourquoi investir en actions cotées ?

INFO PLACEMENTS : QUELLES SONT LES QUESTIONS À SE POSER AVANT D'INVESTIR EN ACTIONS ? _____

YouTube est désactivé. [Autoriser](#)

Les caractéristiques d'un placement en actions cotées

Le potentiel de rendement et le risque

La valeur d'une action cotée en Bourse varie en fonction des anticipations des investisseurs sur l'évolution des bénéfices de l'entreprise. Lorsqu'ils sont optimistes, le cours monte, et inversement, lorsque les perspectives se dégradent, le cours baisse.

L'investisseur en actions espère donc une progression de la valeur de l'action qu'il choisit. Pour cela, il essaie de l'acheter à un bon prix et de réaliser une plus-value lors de sa revente.

Lorsque la croissance des bénéfices est au rendez-vous, ou mieux, lorsqu'elle est supérieure aux attentes, la valeur de l'action finit, en général, par monter, même si rien n'est garanti. En revanche, quand les résultats sont décevants au regard des attentes, le cours de l'action a tendance à baisser.

Un placement diversifié à moyen/long terme

Compte tenu de l'incertitude sur le cours des actions, investir en bourse, c'est accepter le principe que le montant de son épargne fluctue en permanence. Ce risque est accepté parce que les épargnants escomptent, à la longue, un rendement supérieur à celui des placements sans risque.

Pour limiter le risque de faire un placement perdant, il est habituellement recommandé de réaliser un investissement diversifié sur plusieurs actions selon l'adage « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ».

Il est généralement admis qu'un portefeuille d'actions diversifié a de bonnes chances, dans un contexte de croissance économique et de stabilité financière, de procurer un rendement positif au bout de quelques années. Pour un portefeuille d'actions géré activement en direct, cette durée minimale recommandée est d'au moins 5 ans.



Focus : limiter les frais en investissant en direct

Un investisseur gérant lui-même en direct son portefeuille d'actions peut bénéficier de frais réduits s'il passe ses ordres sur les principales bourses européennes et américaines (Paris, New York, Francfort, etc.). C'est en particulier le cas en passant ses ordres auprès de certains intermédiaires sur internet, qui ne prévoient pas de frais annuels (droits de garde). En revanche, pour acheter et vendre des actions cotées sur des bourses moins accessibles (Asie, Europe de l'est, Amérique latine, etc.), l'investissement via des fonds ou Sicav est en général moins coûteux.

Comment investir en actions cotées ?

Investir en direct ou au travers de fonds et Sicav ?

Pour investir en actions cotées, [deux possibilités s'offrent à vous](https://www.amf-france.org/fr/infographie-les-actions-en-direct-ou-des-fonds) URL = [https://www.amf-france.org/fr/infographie-les-actions-en-direct-ou-des-fonds] : l'investissement en direct ou via des placements collectifs.

— Avec l'investissement en direct, vous décidez seul des actions que vous achetez et vendez. Pour cela, vous devez disposer de connaissances financières suffisantes et de

temps pour vous informer sur les entreprises cotées. Pour investir vous devez détenir un [compte-titres](https://www.amf-france.org/fr/le-compte-titres-ordinaire-un-support-pour-investir-en-bourse) URL = [https://www.amf-france.org/fr/le-compte-titres-ordinaire-un-support-pour-investir-en-bourse] ou un [PEA](https://www.amf-france.org/fr/investir-en-actions-avec-le-pea) URL = [https://www.amf-france.org/fr/investir-en-actions-avec-le-pea] auprès d'un intermédiaire financier (banque, société de bourse, courtier en ligne, etc.).

- Avec les fonds et Sicav, vous achetez une part d'un portefeuille diversifié déjà constitué et géré par un professionnel. Pour investir en actions au travers de fonds et Sicav, vous devez détenir un compte-titres, un PEA ou un contrat d'assurance-vie multi-supports.

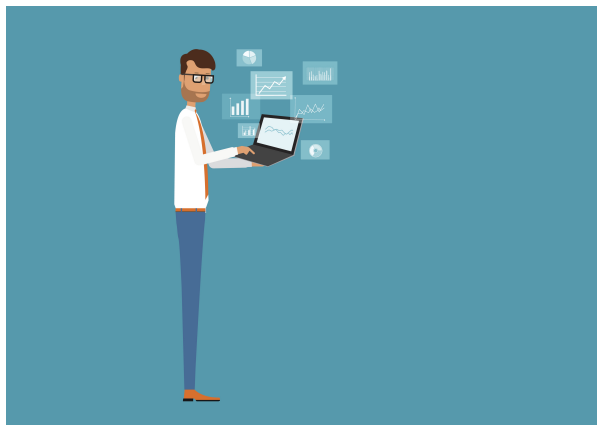


Focus : l'investissement via des fonds et Sicav

Vous voulez investir en actions mais ne souhaitez pas gérer vous-même votre portefeuille ? L'investissement en fonds et Sicav peut être une solution pour vous. Que faut-il savoir sur ces placements collectifs ? Comment investir ? Quels sont les frais ? [Découvrez notre dossier dédié](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/placements-collectifs/opc-fonds-sicav) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/placements-collectifs/opc-fonds-sicav].

Investir en direct : ce qu'il faut savoir

Pour investir en direct en bourse, vous avez le choix, en tant qu'actionnaire d'une société cotée, de détenir vos actions au porteur, c'est-à-dire sans être connu nominativement de cette société, ou au contraire au nominatif où vous n'êtes plus anonyme mais reconnu comme actionnaire par l'entreprise.



Pour acheter et vendre des actions, vous devez passer un [ordre de bourse](https://www.youtube.com/watch?v=hndrhAfYRHw) URL = [https://www.youtube.com/watch?v=hndrhAfYRHw] qui sera effectué par votre intermédiaire financier sur le marché lié à vos actions (Euronext par exemple). Les ordres de bourse les plus répandus sont des ordres « à cours limité », permettant de maîtriser le prix d'achat ou de vente de l'action, et les ordres « au marché », privilégiant la rapidité d'exécution de l'ordre.

Les bonnes pratiques pour investir en direct

- Avant d'investir en actions, gardez à l'esprit qu'il s'agit d'un placement risqué. En effet, le montant d'une action variant à la hausse comme à la baisse, vous n'êtes pas sûr de récupérer votre mise de départ. A court terme, la probabilité d'essuyer une perte est

importante. Ayez donc de côté une épargne de précaution et n'investissez que les sommes dont vous êtes sûr de ne pas avoir besoin avant plusieurs années.

- Ayez un horizon de placement de 5 ans au minimum. En effet, avec un portefeuille d'actions diversifié vous augmentez considérablement vos chances d'obtenir un rendement intéressant si vous le conservez plusieurs années.
- L'investissement en direct nécessite d'y consacrer du temps : avant d'investir et tout au long de la détention de vos actions, vous devez vous intéresser à la vie de l'entreprise et de son secteur d'activité. Pour essayer de déterminer les perspectives de la société et le potentiel de rendement de l'action, consultez en priorité les communiqués de presse, rapports annuels ou documents de référence publiés par la société. N'investissez pas uniquement en actions, diversifiez vos placements. Au sein de votre investissement en actions cotées, privilégiez des actions de sociétés de différents secteurs d'activités, de différentes zones géographiques, etc.
- N'investissez pas uniquement en actions, diversifiez vos placements. Au sein de votre investissement en actions, privilégiez des actions de sociétés de différents secteurs d'activités, de différentes zones géographiques, etc.
- Face aux fluctuations des marchés, ne vous précipitez pas pour vendre ou acheter des actions. Prenez toujours le temps de la réflexion pour estimer le potentiel de rendement futur de vos placements. En effet, acheter des actions après la hausse et vendre après la baisse diminue bien souvent votre rendement.
- Pensez également à investir régulièrement. Cela vous permet de diminuer l'influence des fluctuations boursières : les achats à prix élevés sont compensés par les achats à prix bas.

**Focus : les frais des actions cotées**

Investir en actions cotées engendre des **frais**. URL = [<https://www.amf-france.org/fr/sinformer-sur-les-frais-lies-vos-investissements-financiers>], variables d'un intermédiaire à l'autre. N'hésitez pas à comparer les offres des intermédiaires.

- Des frais de courtages peuvent être prélevés lors de l'achat et de la vente d'actions. Forfaitaires et/ou proportionnels au montant de la transaction, ils sont parfois assortis d'une commission minimale fixe.
- Une commission de tenue de compte peut être prélevée pour la détention d'un compte-titres ou d'un PEA.
- Des droits de garde, correspondant à la conservation de vos titres et aux opérations effectuées pour votre compte peuvent aussi vous être facturés (compte-titres et PEA). Vous ne payez en général pas de droits de garde lorsque vous détenez vos titres au nominatif pur.

Pour plus de détails sur les frais d'un portefeuille d'actions, [consultez notre infographie](https://www.amf-france.org/fr/les-frais-dun-portefeuille-dactions) URL = [<https://www.amf-france.org/fr/les-frais-dun-portefeuille-dactions>]. Visualisez l'impact des frais sur votre investissement via le simulateur « [Estimez vos frais de bourse](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/lexique-simulateurs-et-outils-pratiques/nos-simulateurs/quel-est-le-montant-des-frais-lorsque-jinvestis-en-bourse) » URL = [<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/lexique-simulateurs-et-outils-pratiques/nos-simulateurs/quel-est-le-montant-des-frais-lorsque-jinvestis-en-bourse>] ».

En savoir plus

📄 Fiche pratique : investir en actions

Mots clés

[PLACEMENTS COLLECTIFS](#)[PEA](#)[COMPTES TITRES](#)

SUR LE MÊME THÈME



S'abonner à nos alertes et flux RSS



GUIDE ÉPARGNANT

FRAIS

19 octobre 2023

S'informer sur... Les frais liés à vos investissements financiers

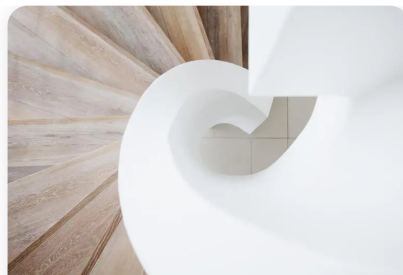


GUIDE ÉPARGNANT

ACTIONS

24 septembre 2019

Pourquoi et comment investir en direct en actions cotées?



ARTICLE

ACTIONS

19 octobre 2018

Actionnaire individuel : à quoi devez-vous faire attention ?



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02